

DELIBERATION N° 2025/202

Autorisant le Maire à acquérir des servitudes de réseaux et des lots techniques du lotissement Pointe à la Dorade, section l'Embouchure et d'engager les procédures de classement et d'incorporation dans le domaine public communal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 23 octobre 2025,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 2025/041 du 6 mars 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa Budget principal ;

VU le certificat de dépôt n°151883-2025/2-REP/DAEM en date du 21 août 2025 du service topographique et foncier de la province Sud relatif à la délimitation des lots n° 355 à 359, 361 et 362 ;

VU les courriers en date du 22 avril 2025 et du 28 avril 2025 de la SARL DOGO ;

VU la note explicative de synthèse n° 2025/87 du 3 septembre 2025,

La commission municipale intitulée « Développement Durable du Territoire », entendue en séance du 9 octobre 2025,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition à titre gracieux des parcelles suivantes :

Lot	Identifiant cadastral (NIC)	Lotissement	Section cadastrale	Surface	Affectation
349	646544-6793	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	42ca	Lot technique
350	647544-6624	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	42ca	Lot technique
353	648544-2468	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	42ca	Lot technique
355	646544-7740	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	2a	Servitudes de réseaux
356	647544-3642	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	1a 80ca	Servitudes de réseaux
357	647544-5710	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	2a 12ca	Servitudes de réseaux
358	647544-7710	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	1a 93ca	Servitudes de réseaux
359	648544-0600	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	1a 50ca	Servitudes de réseaux
361	647544-7179	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	2a 62ca	Servitudes de réseaux
362	648544-2326	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	1a 13ca	Servitudes de réseaux
396	647544-8544	Pointe à la Dorade	L'Embouchure	42ca	Lot technique

ARTICLE 2 /

D'habiliter le Maire à accomplir les formalités et intervenir aux actes d'acquisition, à titre gracieux, des parcelles définies à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 /

Le Maire est habilité à engager la procédure de classement et d'incorporation des parcelles définies à l'article 1^{er}, dans le domaine public communal, dès leurs rétrocessions.

ARTICLE 4 /

Les dépenses correspondantes aux frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la SARL DOGO.

ARTICLE 5 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 /

Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 OCTOBRE 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 24 OCTOBRE 2025

Le secrétaire de séance,



Suzanne SEFA

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
SAG	- 1
DDP	- 1
PUBLICATION	- 1
SFB	- 2
DAF	- 1
TPS	- 1
SARL DOGO	- 1